

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 14 + 1

### Séance du 24 avril 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 17 avril 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

**Absent(s) excusé(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : JACQUIER Habiba à PELERIN Yves

**Secrétaire de séance** : TORRES Gaëlle

### Délibération n° 2023 027

**OBJET : TE 38 – TRAVAUX DE MAINTENANCE ET RACCORDEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Yves PELERIN, le conseiller délégué rappelle aux élus la délibération n° 2022 018 du 21 mars 2022 portant sur la participation financière en matière de maintenance de l'éclairage public en partenariat avec le Territoire d'Energie 38 (TE 38).

Il se trouve qu'un éclairage public, indispensable puisqu'il est situé sur la jonction de la Place de la Mairie à la Place du Colonel Pition, n'est pas raccordé sur le réseau mais à la Salle des Fêtes

De ce fait, le TE 38 ne le considérant pas comme de l'éclairage public, n'installera pas de LED sur cette installation et ne réalisera pas la maintenance périodique.

Yves PELERIN propose donc à l'assemblée de valider le plan de financement pour le raccordement et la maintenance de cet éclairage public. Le TE38 prendrait alors à sa charge 70%.

Les travaux s'élèvent à 9 439€ HT soit 6 607€ à la charge du TE 38 et 3 058€ (2 832€ pour la contribution aux travaux + 227€ pour la contribution aux frais du TE38) à la charge de la commune.

Après concertation, l'assemblée valide le plan de financement présenté par Yves PELERIN comme indiqué ci-dessus.

Pour : 14 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

